



**MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale des ressources humaines

RAPPORT DU JURY

SESSION 2025

Concours : CAPLP externe et CAFEP-CAPLP

Section : Conducteurs routiers

Rapport du jury présenté par :

Jean-Marc DESPREZ, Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche, Président du jury

Thierry RAIMBAUT, Inspecteur de l'éducation nationale, Secrétaire général du jury

Sommaire

Avant-propos et remerciements.....	4
1. Textes officiels de référence.....	6
2. Les épreuves du CAPLP externe.....	7
2.1. Épreuve d'admissibilité.....	7
2.2. Épreuve d'admission de leçon.....	7
2.3. Épreuve d'admission d'entretien.....	7
3. Accueil et moyens mis à la disposition des candidats lors des épreuves d'admission.....	8
4. Statistiques CAPLP externe.....	10
5. Épreuve d'admissibilité, éléments de corrigé, commentaires et conseils aux candidats.....	11
6. Épreuve d'admission de leçon, constats, commentaires et conseils aux candidats.....	30
7. Épreuve d'admission d'entretien, constats, commentaires et conseils aux candidats.....	36
8. Ressources.....	37

À PARTIR DE LA SESSION 2026

**LES NOUVEAUX RÉFÉRENTIELS PUBLIÉS AU JOURNAL OFFICIEL ENTRENT EN VIGUEUR
ET SERVIRONT DE CADRE À L'ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ
ET AUX ÉPREUVES D'ADMISSION**

Arrêté du 26 mars 2025 portant création de la spécialité « conducteur routier de marchandises » de certificat d'aptitude professionnelle et fixant ses modalités de délivrance

NOR : MENE2507350A

ELI : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2025/3/26/MENE2507350A/jo/texte>

JORF n°0103 du 2 mai 2025

Texte n° 10

Arrêté du 26 mars 2025 portant création de la spécialité « conducteur routier de marchandises » de baccalauréat professionnel et fixant ses modalités de délivrance

NOR : MENE2507351A

ELI : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2025/3/26/MENE2507351A/jo/texte>

JORF n°0103 du 2 mai 2025

Texte n° 11

Avant-propos

Au travers de trois épreuves de concours, l'État employeur s'assure que les candidats qu'il recrute possèdent bien les compétences en adéquation avec la fonction et les missions d'enseignant qu'ils auront à exercer.

La session 2025 s'inscrit dans la continuité des sessions antérieures permettant une évaluation des compétences professionnelles attendues pour enseigner la conduite routière. L'évaluation des compétences professionnelles, didactiques et pédagogiques des candidats lors des épreuves d'admissibilité et d'admission reste une attention vive de la part du directoire et des membres du jury.

En référence à la définition des épreuves, les candidats sont également évalués, en particulier pour l'épreuve d'entretien, sur la base des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation. La définition des épreuves et les référentiels de formation et de compétences professionnelles permettent, d'être précis sur les attendus, ainsi connus de toutes et tous, mais aussi déterminent, structurent le cadre des sujets écrits et des activités pratiques proposés aux candidats.

Si le coefficient des épreuves d'admission est double de celui de l'épreuve d'admissibilité, pour autant l'épreuve écrite conserve toujours un caractère sélectif. Les futurs candidats ont tout intérêt à se préparer correctement à cette épreuve écrite pour améliorer leurs chances de réussite en vue de l'admissibilité.

L'épreuve d'admissibilité est construite de manière à évaluer un spectre large de compétences et de connaissances technologiques, scientifiques et professionnelles nécessaires à la maîtrise des activités de la conduite et du transport routier de marchandises.

Toutes les activités professionnelles décrites dans les référentiels des activités professionnelles des CAP et du baccalauréat professionnel sont susceptibles d'être couvertes par les futurs sujets.

L'épreuve d'admission de leçon est, pour les candidats, une démonstration de savoir-faire professionnels à mobiliser dans le cadre de l'enseignement de la conduite routière. Au travers des mises en situation professionnelles, il s'agit de démontrer une capacité à analyser des situations professionnelles relevant de la conduite routière. Cette épreuve s'attache à évaluer la capacité, pour les candidats, à replacer la thématique imposée, les contextes rencontrés et activités proposées, et les problèmes abordés dans le cadre de la conception d'une séquence pédagogique.

Dans la suite des travaux de jury engagés l'année précédente, les candidats étaient accompagnés dès le début de l'épreuve pratique dans l'appropriation d'un thème spécifique, véritable fil conducteur imaginé pour les besoins de cette épreuve et associé aux différentes mises en situation professionnelles. Un environnement numérique de travail était également mis à leur disposition tout au long de l'épreuve, les candidats disposaient de cet environnement (clé usb et PC) durant les épreuves pratiques pour consulter des ressources, faire des copies d'écran, rechercher des informations, préparer leur présentation orale.

L'épreuve d'admission d'entretien a permis à la majorité des candidats de valoriser leur parcours et aux membres du jury d'évaluer leurs capacités à se projeter dans le métier d'enseignant et à porter les valeurs de la République. Cette épreuve, au travers de deux mises en situation, a amené pour un bon nombre de candidats (pas tous) à démontrer leurs capacités à agir en tant que futur fonctionnaire d'état, garants et porteurs des valeurs de la République et de laïcité.

Dans tous les cas, ces trois épreuves nécessitent à minima une préparation adaptée. Une préparation sérieuse et soutenue est un atout certain pour la réussite au concours. Afin de bien préparer ces trois épreuves, il est fortement conseillé aux futurs candidats de lire attentivement les commentaires liés aux épreuves contenus dans ce rapport et de bien analyser les ressources des années antérieures publiées sur le site du ministère, qui montrent parfaitement les concepts liés à la conception de séquences de formation (<http://www.devenirenseignant.gouv.fr/pid34315/se-preparer-pour-les-concours-second-degre-jurys.html>). La connaissance des textes définissant le fonctionnement des lycées professionnels et l'organisation des baccalauréats professionnels est un préalable incontournable.

Pour conclure cet avant-propos, le CAPLP impose aux candidats un investissement professionnel et personnel préalable. Il est important que les candidats fassent la démonstration d'une véritable motivation à devenir enseignant. Le jury attend également des candidats, dans toutes les épreuves, une expression écrite et orale de qualité.

Remerciements

Des remerciements à toutes celles et ceux, membres du jury, qui ont contribué à la bonne marche de ce concours ainsi qu'à la rédaction de ce rapport

Les épreuves de la session 2025 se sont déroulées au Lycée professionnel de l'automobile, rue Noël BABEUF à Grande Synthe près de DUNKERQUE, dans l'académie de LILLE.

Le président, le directoire et les membres du jury tiennent à remercier la sous-direction du recrutement et plus particulièrement la gestionnaire du ministère en charge de ce concours pour sa disponibilité, sa réactivité et pour la bonne marche de ce concours.

Nos remerciements aux services de la division des examens et concours de l'Académie de LILLE et au directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques en charge de l'organisation de ce concours, pour l'aide et l'assistance apportée dans la gestion matérielle et financière, pour la mise à disposition des personnels de surveillance et d'assistance.

Le président et les membres du jury adressent leurs sincères remerciements à monsieur le proviseur et son équipe de direction, au directeur délégué aux formations et à ses assistantes, aux personnels du lycée pour l'accueil qui leur a été réservé ainsi que pour les conditions de travail et de concours qui leur ont été offertes, ainsi qu'aux candidats.

Nos remerciements aux enseignants du pôle « automobile et conduite routière » du lycée qui se sont organisés pour que ce concours puisse disposer des salles et ressources existantes et d'une assistance appréciée dans l'organisation sur le plateau technique.

Jean-Marc DESPREZ, président du jury

1. Textes officiels de référence

Les informations pratiques à l'attention des candidats pour s'inscrire et se préparer aux concours de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sont disponibles sur Internet à l'adresse <http://www.devenirenseignant.gouv.fr/>

Les postes offerts au concours externe de la session 2025 étaient au nombre de :

Concours de l'enseignement public, concours externe du CAPLP :

Sections et options	Nombre de postes
Conducteurs routiers	19

Concours de l'enseignement privé sous contrat, concours du CAFEP-CAPLP :

Sections et options	Nombre de contrats
Conducteurs routiers	2

Les candidats pouvaient prendre connaissance et consulter le descriptif des épreuves ainsi que le calendrier des épreuves à l'adresse suivante <https://www.devenirenseignant.gouv.fr/>

Les textes officiels régissant les concours du second degré étaient et restent disponibles sur le site du Ministère de l'éducation nationale. Ce concours fait partie de ceux pour lesquels il n'existe pas de diplômes de niveau supérieur à celui du baccalauréat (niveau IV). Il relève du groupe A.

2.1. Validité des permis de conduire

Pour ce concours, les candidats doivent être en capacité de justifier de leurs permis B, C et CE valides. Ce contrôle de validité s'effectue au cas par cas, en lien avec le ministère de l'éducation nationale, et dans le respect de la réglementation en vigueur (article R221-11, section 5 du code de la route).

À cette session, les candidats qui remplissaient les conditions d'inscription au concours mais dont les permis n'étaient pas valides n'ont pas été autorisés à conduire sur l'emprise publique dans le cadre des épreuves pratiques.

En fonction de la date de validité de leurs permis, il est conseillé aux futurs candidats d'anticiper si besoin leur demande de renouvellement de permis et de visite médicale.

Il était également demandé aux candidats admissibles de se présenter avec leur carte de qualification conducteur (CQC) valide. En effet, les activités pratiques simulent un transport de marchandise sur un véhicule lourd avec la nécessité de renseigner le tachygraphe numérique.

Depuis la session 2022, une deuxième épreuve d'admission (entretien) a été mise en place, voir l'arrêté du 25 janvier 2021 fixant les sections et modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel (article 8) : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043075622>

2. Les épreuves du CAPLP externe, section du groupe A

Ci-après, le descriptif des épreuves du CAPLP externe correspondant aux sections pour lesquelles il n'existe pas de diplômes de niveau supérieur à celui du baccalauréat relevant du groupe A (métiers d'arts, bâtiment, conducteurs routiers, coiffure, etc..).

- Une épreuve d'admissibilité ;
- Deux épreuves d'admission.

Les épreuves sont notées de 0 à 20. Pour les épreuves d'admissibilité une note égale ou inférieure à 5 est éliminatoire. Pour les épreuves d'admission, la note 0 est éliminatoire.

Le jury tient compte dans la notation des épreuves de la maîtrise écrite et orale de la langue française (vocabulaire, grammaire, conjugaison, ponctuation, orthographe).

2.1. Épreuve d'admissibilité : Épreuve disciplinaire appliquée – durée : cinq heures – coefficient 4

L'épreuve porte sur la conception d'une séquence d'enseignement professionnel dans la section et option du concours, à partir de l'analyse et l'exploitation pédagogique d'un dossier technique.

Le thème de la séquence est proposé par le jury. Le dossier technique fourni au candidat, caractéristique de la spécialité du concours, comporte les éléments nécessaires à l'étude.

L'épreuve permet de vérifier que le candidat est capable d'élaborer tout ou partie de l'organisation de la séquence pédagogique, ainsi que les documents techniques et pédagogiques nécessaires (documents professeurs, documents fournis aux élèves, éléments d'évaluation ou associés au thème proposé).

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

2.2. Épreuve d'admission : Épreuve de leçon – durée totale : 6 heures – coefficient 5

L'épreuve a pour objet la conception, l'animation et la justification devant le jury d'une séance d'enseignement dans la section et, le cas échéant, option du concours. Elle permet d'apprécier à la fois la maîtrise disciplinaire, la maîtrise de compétences pédagogiques et de compétences pratiques.

L'épreuve prend appui sur les investigations et analyses effectuées par le candidat pendant les quatre heures de travaux pratiques relatifs à un système technique ou à un processus et comporte la présentation d'une séance d'enseignement suivi d'un entretien avec les membres du jury.

L'exploitation pédagogique attendue, directement liée aux activités pratiques réalisées, est relative aux enseignements d'une classe de lycée professionnel pour un niveau donné.

L'épreuve est notée sur 20 : 10 points sont attribués à la partie liée aux travaux pratiques et 10 points à la partie liée à la soutenance. La note 0 à l'ensemble de l'épreuve est éliminatoire.

Découpage de l'épreuve :

- travaux pratiques : quatre heures ;
- préparation de l'exposé : une heure ;
- exposé : trente minutes ;
- entretien : trente minutes.

2.3. Épreuve d'admission : Épreuve d'entretien – durée : 35 minutes – coefficient 3

L'épreuve d'entretien avec le jury porte sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation.

L'entretien comporte une première partie d'une durée de quinze minutes débutant par une présentation, d'une durée de cinq minutes maximum, par le candidat des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours en valorisant ses travaux de recherche, les enseignements suivis, les stages, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger. Cette présentation donne lieu à un échange avec le jury.

La deuxième partie de l'épreuve, d'une durée de vingt minutes, doit permettre au jury, au travers de deux mises en situation professionnelle, l'une d'enseignement, la seconde en lien avec la vie scolaire, d'apprécier l'aptitude du candidat à :

- s'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc.)
- faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences.

Le candidat admissible transmet préalablement une fiche individuelle de renseignement établie sur le modèle figurant à l'annexe V de [l'arrêté du 25 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation des concours du certificat du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel](#), selon les modalités définies dans l'arrêté d'ouverture.

Les candidats titulaires d'un doctorat peuvent, conformément à l'article L. 412-1 du code de la recherche, présenter leurs travaux réalisés ou ceux auxquels ils ont pris part en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle résultant de la formation à la recherche et par la recherche qui a conduit à la délivrance du doctorat. La fiche individuelle de renseignement comprend une rubrique prévue à cet effet.

L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire.

3. Accueil et moyens mis à la disposition des candidats lors des épreuves d'admission

Un accueil administratif était effectif dès l'arrivée des candidats le jour de la convocation aux épreuves d'admission.

Les candidats devaient se présenter en possession de leur convocation, d'une pièce d'identité avec photographie, de leurs permis de conduire (B, C et CE) valides et de leur carte conducteur chronotachygraphe si les candidats déclarés admissibles la possédaient déjà.

Les candidats devaient être munis des équipements de protection individuels (EPI) réglementaires : gants de manutention, gilets de sécurité haute visibilité, chaussures de sécurité.

Un accueil des candidats a été proposé et organisé au lycée de Grande Synthe par le président du concours ou son représentant, et ce, la veille des épreuves de chaque candidat, à 17 heures.

Ce rendez-vous a permis d'accueillir les candidats afin qu'ils puissent se repérer et se familiariser avec les lieux et accès. Des précisions sur la nature des épreuves, leur déroulement, sur les conditions matérielles mises à leur disposition ont été apportées.

En cas d'empêchement ou d'impossibilité de répondre à la convocation, il convenait de prévenir, au plus tôt, le président du jury en contactant le directeur délégué aux formations du lycée.

Pour l'épreuve de leçon : les candidats étaient invités à se munir d'un panier-repas froid afin de se restaurer à l'issue des quatre premières heures de cette épreuve.

En salle de préparation de l'exploitation pédagogique, les candidats disposaient d'un ordinateur type PC comportant les applications bureautiques courantes (suite Microsoft Office, suite OpenOffice) et d'une clé USB pour sauvegarder leur préparation. Les candidats disposaient sous forme numérique du référentiel de formation du baccalauréat professionnel CTRM en vigueur en lycée professionnel. Ces ressources ont été mises à la disposition des candidats durant toute la durée de l'épreuve. Une tablette numérique (système d'exploitation de type Android) permettait de consulter et d'exploiter les différentes ressources ou de préparer l'exposé.

Seuls ces moyens et ressources pouvaient être mobilisés en salle de préparation, ce qui a exclu le recours à tous supports, ressources ou moyens spécifiques et propres à chaque candidat.

Pour la présentation devant la commission d'interrogation, chaque candidat a disposé :

- d'un tableau blanc et de feutres ;
- d'un vidéoprojecteur connecté à un ordinateur type PC comportant les mêmes applications bureautiques que les postes informatiques de la salle de préparation.

Pour la partie de l'épreuve consistant à préparer un exposé, les candidats ont préparé, durant une heure, les éléments de réponse pédagogiques attendus. La séquence attendue était en lien avec les différents temps de l'épreuve vécue. Les candidats disposaient en salle de préparation, des mêmes équipements informatiques qu'en salle d'interrogation. Ces moyens et ressources étaient ainsi mis à leur disposition, avec la possibilité ou non, d'en disposer pour construire et mettre en forme les éléments de réponse.

Les candidats avaient donc la possibilité d'exposer à leur convenance, lors de la première partie de l'épreuve, leur synthèse et leurs propositions pédagogiques en s'appuyant sur une présentation numérique préparée préalablement et à leur initiative.

Le jour de l'épreuve de leçon, les différentes parties de l'épreuve se déroulent de façon continue, sur six heures de temps (hors temps de repas). Cf. textes en vigueur. L'ordre de passage des candidats a été déterminé la veille au soir, lors de la réunion d'accueil.

4. Statistiques de la session 2025

Admissibilité : épreuve écrite (coefficient 4)

Concours	Nombre de postes	Inscrits	Nombre de candidats ayant composé	Admissibles	Présents à l'admission	Admis
CAPLP	19	109	63	48	43	19
CAFEP-CAPLP	2	23	13	6	6	1

CAPLP : 5 absents ou abandons aux épreuves d'admission.

CAPLP : 5 candidats ont été proposés sur liste complémentaire en plus des 19 candidats déclarés admis.

Bilan de l'admissibilité	Note mini	Note maxi
CAPLP	03.00	17.74
CAFEP-CAPLP	04.20	12.80

Pour rappel une note \leq à 05/20 est éliminatoire

Barre d'admissibilité CAPLP et CAFEP-CAPLP : 08 / 20 soit 32 points sur 80

Admission : épreuve « leçon » (coefficient 5)

Bilan de l'admission	Note mini	Note maxi	Moyenne des présents
CAPLP et CAFEP-CAPLP	4.10	18.20	9.93

Admission : épreuve « entretien » (coefficient 3)

Bilan de l'admission	Note mini	Note maxi	Moyenne des présents
CAPLP et CAFEP-CAPLP	02.00	18.00	09.51

Barre d'admission pour le CAPLP externe et le CAFEP-CAPLP : 10.45 / 20
Pour le CAPLP externe : barre d'admission fixée à 10.03 pour la liste complémentaire

5. Épreuve d'admissibilité

Le référentiel du baccalauréat professionnel constitue la principale référence pour définir et situer le niveau minimal de développement et de démonstration de compétences attendues et de leurs savoirs (technologiques, réglementaires) associés.

Pour pouvoir proposer une séquence, une séance, des documents techniques ou pédagogiques, les candidats doivent être capables de distinguer tâches, compétences et savoirs associés. Ils doivent pouvoir comprendre la nature et les exigences des épreuves du concours.

Au travers du sujet proposé et du questionnement associé, les membres du jury évaluent des compétences en référence à la définition de l'épreuve et au référentiel métier de tout enseignant. Généralement les questions portent sur :

- l'organisation pédagogique de la séquence, puis des séances proposées par le candidat ;
- l'identification des objectifs de la séquence ;
- la planification de cette séquence dans le plan de formation des élèves ;
- les liens possibles avec les PFMP, les autres enseignements ;
- l'identification (objectifs, durée, savoirs associés) de la séance de formation ;
- la description des contenus disciplinaires et professionnels ;
- les moyens pédagogiques mobilisés par l'enseignant ;
- les activités (de l'enseignant, des élèves) mises en œuvre ainsi que l'évaluation envisagée ;
- la présence et le contenu des documents techniques et pédagogiques nécessaires (documents professeur, documents fournis aux élèves, éléments de synthèse, d'évaluation).

SUJET

Contenu et objectifs de l'épreuve :

L'épreuve porte sur les connaissances et compétences techniques et pédagogiques dans le cadre des enseignements en baccalauréat professionnel "Conducteur Transport Routier Marchandises" (CTRM), à partir de l'analyse et de l'exploitation pédagogique d'un dossier technique.

L'épreuve permet de vérifier que le candidat est capable d'élaborer et d'expliquer toute partie de l'organisation d'une séquence pédagogique, ainsi que les documents techniques et pédagogiques nécessaires (documents professeurs, éléments d'évaluation ou associés au thème proposé).

Thème retenu pour la séquence :

Étude de l'incidence et de l'évolution du geste professionnel du conducteur routier lors de la conduite d'un véhicule équipé de systèmes d'aide à la conduite (ADAS : Advanced Driver Assistance Systems) ».

Situation professionnelle identifiée : Une entreprise de transport renouvelle ses véhicules tous les 4 ans. Les tracteurs routiers sont équipés de systèmes d'aide à la conduite, dont la première génération de la technologie MirrorCam®. À l'occasion d'une livraison chez un client, un conducteur de l'entreprise est amené à reculer à l'intérieur d'un bâtiment. Durant cette manœuvre, lors de la transition entre la luminosité de l'extérieur et la pénombre du bâtiment, les caméras ont du mal à restituer une image précise. Le conducteur risque alors d'accrocher sa semi-remorque.



Il est demandé aux candidat(e)s de traiter les différentes questions développées dans les parties suivantes (temps conseillés) :

1^{ère} partie : Maitriser les savoirs disciplinaires et techniques liés aux systèmes d'aide à la conduite (durée 1h 30min).
2^e partie : Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage (durée 2h 30min).
3^e partie : Coopérer avec l'ensemble des acteurs pour sécuriser les parcours (durée 1h).

PREMIÈRE PARTIE :

Maitriser les savoirs disciplinaires et techniques liés aux systèmes d'aide à la conduite.

Durée conseillée 1 heure et 30 min

Cette première partie est destinée à permettre aux candidats de s'approprier le thème retenu (les systèmes d'aide à la conduite) en vue d'une exploitation pédagogique ultérieure.

Mise en situation : Une entreprise de transports routiers de marchandises, cherche à identifier l'impact des systèmes d'aide, sur la conduite des véhicules. On vous demande de traiter les questions suivantes :

Sur feuille de copie :

Question 1.1 : À l'aide des DT1 et DT2, **indiquer**, en organisant vos réponses sous forme de tableau, les fonctions et principes de fonctionnement des systèmes d'aide à la conduite numéro 1, 6 et 23.

Système	Fonction	Principe de fonctionnement
Assistance au stationnement	Ce dispositif électronique permet d'alerter le conducteur de la proximité d'un obstacle, à l'arrière de son véhicule, lors d'une manœuvre pour se garer.	Des capteurs, aussi, appelés capteurs de stationnement, installés sur la carrosserie du véhicule, émettent des ondes ultrasonores. Lorsque ces ondes rencontrent un obstacle, elles rebondissent et sont captées par un récepteur.
Assistance à la gestion des angles morts	Ce dispositif électronique permet d'alerter le conducteur de la proximité d'un véhicule situé dans les angles morts.	Grâce aux capteurs radar, le système détecte les véhicules dans les <i>angles morts</i> de votre véhicule et alerte via des signaux.
Caméra 360° + (système MirrorCam®)	Ce dispositif permet de voir tout autour de votre véhicule. Réduit les angles morts. Offre deux vues (vue standard et grand angle). Alerte lors de situations dangereuses.	Utilise quatre caméras pour améliorer votre vue (avant, arrière et latérales). L'image est reproduite sur des tablette située à l'intérieur de la cabine. La MirrorCam fait pivoter l'image vers l'intérieur du virage de façon à ce que le chauffeur puisse toujours avoir cette vue. Des lignes et triangles aident à estimer les distances et identifier les zones de danger. Le conducteur peut modifier l'angle de pivotement en utilisant les commandes de réglages installées sur la porte du tracteur.

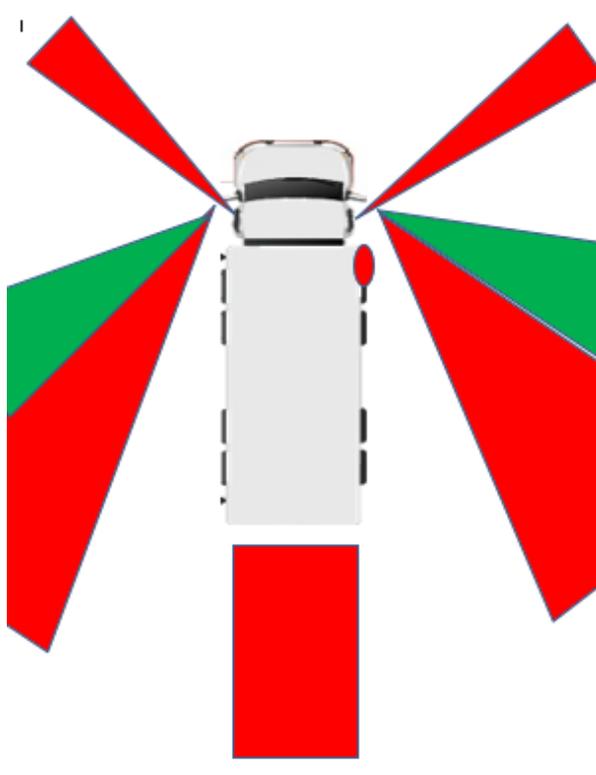
Sur feuille de copie :

Question 1.2 : À l'aide du DT2, **lister** les aides apportées, par le système MirrorCam®, à la conduite du conducteur.

Évaluation des distances avec signaux d'alerte. Vue grand angle en courbe et marche arrière. Réduction des angles morts. Réduction de la consommation. Vue panoramique. Surveillance extérieure.

Sur DR1 :

Question 1.3 : **Repérer et hachurer**, sur le DR1, les zones des angles morts d'un véhicule articulé selon le code couleur suivant.



Sur feuille de copie :

Question 1.4 : À l'aide du DT1 **identifier**, parmi les systèmes suivants (1 ; 2 ; 8 ; 11 ; 12 ; 24 ; 32), ceux qui peuvent participer à la conduite autonome d'un véhicule. **Justifier** votre choix.

8. Assistance au maintien dans la voie (LKA) ; 12. GPS (Global Positioning System) ; 32. Ralentisseur automatique.

Ces systèmes agissent, en autonomie, sur la conduite du véhicule. Le GPS permet d'activer les systèmes autonomes.

Sur feuille de copie :

Question 1.5 : À l'aide du DT1, **nommer** un système d'aide à la conduite pour chacune des catégories de systèmes ci-dessous et **préciser** s'il relève d'un élément participant à la sécurité des biens et des personnes. **Organiser** votre réponse sous forme de tableau.

Contrôle longitudinal - Contrôle latéral - Alerte - Aide au stationnement - Confort - Commande automatisée - Éco conduite.

Catégorie	Système	Élément de sécurité	
		Oui	Non
<i>Contrôle longitudinal</i>	3. Régulateur de vitesse adaptatif (ACC) ; 4. Freinage d'urgence automatique (AEB) ; 5. Assistance à la conduite en embouteillage ; 11. Système Antiblocage des Freins (ABS) ; 15. Aide au freinage d'urgence (AFU) ; 16. Limiteur de vitesse ; 17. Régulateur de vitesse ; 18. Adaptation intelligente de la vitesse (ISA) ;		
<i>Contrôle latéral</i>	2. Avertissement de sortie de voie (LDW) ; 8. Assistance au maintien dans la voie (LKA) ; 19. Correcteur électronique de trajectoire (ESP) ;		
<i>Alerte</i>	6. Assistance à la gestion des angles morts ; 7. Reconnaissance des panneaux de signalisation ; 13. Détecteur de fatigue ; 20. Détection de piétons ; 21. Alerte distance de sécurité ;		
<i>Aide au stationnement</i>	1. Assistance au stationnement ; 22. Radar de recul ; 23. Caméra 360° + (système MirrorCam®)		
<i>Confort</i>	12. GPS (Global Positioning System) ; 14. Affichage tête haute (HUD) ; 24. Direction assistée ; 25. Aide au démarrage en côte ; 26. Climatisation automatique ;		
<i>Commande automatisée</i>	9. Assistance à la vision nocturne ; 10. Assistance à la gestion des feux de route ; 28. Allumage automatique des feux ; 29. Essuie-vitre automatique ; 32. Ralentisseur automatique.		
<i>Éco conduite</i>	27. Arrêt/démarrage automatique du moteur ; 30. Éco-roll ; 31. Régulateur de vitesse prédictif ;		

Sur feuille de copie :

Question 1.6 : À partir des résultats de l'étude figurant sur le DT3, **citer** quatre incidences, sur la conduite d'un véhicule, des systèmes d'aide utilisés.

Augmentation du temps de réaction • Baisse du niveau d'éveil lorsque les outils d'assistance à la conduite sont activés • Risques de collision significatifs en cas d'obstacle non détecté • Contrôle plus aléatoire des trajectoires

Sur feuille de copie :

Question 1.7 : À partir des résultats de l'étude figurant sur le DT3, **proposer** cinq conseils à apporter au conducteur utilisant ces systèmes d'aide à la conduite.

- 1) Rester vigilant et bannir l'utilisation de distracteurs.
- 2) Prendre connaissance des notices d'utilisation des outils d'assistance à la conduite.
- 3) Se former à l'usage du système d'activation et de désactivation des modes d'assistance.
- 4) Eviter d'utiliser ces outils en zone à risque (zones de travaux, de trafic en accordéon, etc.).
- 5) S'arrêter dès les premiers signes de somnolence ou au moins toutes les 2 heures.

Sur feuille de copie :

Question 1.8 : À partir du DT4, **identifier** la ou les situations à risque pouvant être évitées avec un véhicule équipé du système MirrorCam®. **Argumenter** votre proposition.

- Véhicule articulé se mettant à quai à contre main.

DEUXIÈME PARTIE :

Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage.

Durée conseillée : 2 heures et 30 min

Cette partie est destinée à permettre aux candidats de proposer une séquence pédagogique sur la thématique :

« Les systèmes d'aide à la conduite »

Cette deuxième partie permet de vérifier que les candidats sont capables d'analyser et d'exploiter différents documents techniques fournis en vue d'une exploitation pédagogique. Le questionnement, traité en première partie, doit permettre d'enrichir la proposition de la séquence pédagogique. Il convient également d'enrichir cette proposition à partir de son expérience professionnelle.

Le candidat doit proposer une séquence pédagogique (ensemble de séances) qui permettra aux élèves de développer les compétences attendues dans le référentiel du diplôme et d'aborder en particulier l'exploitation des nouvelles technologies.

Contexte :

Vous êtes enseignant(e) auprès d'élèves de baccalauréat professionnel Conducteur Transport Routier Marchandises. Vous enseignez la technologie et la conduite en classe de terminale.

Vous devez proposer une séquence pédagogique abordant le thème des aides à la conduite. Dans votre établissement scolaire, les véhicules de conduite ne sont pas équipés des dernières

technologies d'aide à la conduite (ADAS). Aussi pour développer ce thème en particulier, vous sollicitez l'aide d'un professionnel spécialisé dans le système MirrorCam®. Ce professionnel interviendra lors d'une séance en classe entière.

Dans le cadre d'une convention de partenariat, un véhicule de démonstration, équipé de systèmes d'aide à la conduite de dernière génération est prêté à l'établissement pour la semaine. La convention autorise, les professeurs de conduite routière, à circuler avec le véhicule uniquement dans l'enceinte de l'établissement.

Vous intervenez chaque semaine selon l'organisation suivante :

- le lundi : 2 x 2 heures en groupe de 12 élèves ;
- le mercredi : 2 heures en classe entière de 24 élèves ;
- le jeudi : 6 heures en conduite en groupe de 4 élèves.

Votre séquence pédagogique sur le thème des aides à la conduite (ADAS) devra intégrer les éléments suivants :

- la séquence pédagogique à développer se déroule sur 1 semaine ;
- la séquence débute le lundi par une séance de 2 heures en groupe ;
- les salles de technologie dans votre établissement sont équipées de 12 ordinateurs reliés au réseau internet ;
- la séance en classe entière permettra d'approfondir la technologie du système MirrorCam® en présence du professionnel sollicité ;
- la séquence se termine le jeudi par de la conduite en groupe de 4 élèves ;
- 2 autres professeurs sont associés le jeudi pour la conduite en groupe de 4 élèves ;
- en conduite, chaque groupe de 4 élèves pourra donc utiliser le véhicule de démonstration sur une durée de 2h maximum.

Sur feuille de copie :

Question 2.1 : À partir de l'emploi du temps hebdomadaire indiqué ci-dessus, **décrire**, en quelques lignes (maximum 20), l'organisation de la séquence pédagogique envisagée sur la semaine. **Préciser** l'articulation et les apports envisagés entre les différentes séances (travaux de groupe, travaux en classe entière, activités en conduite)

Le lundi en groupe de 12 élèves dans une salle équipée de 12 PC, Lancement de la séquence sur les aides à la conduite, préparation de la venue d'un professionnel des nouvelles technologies, diaporama sur les diverses ADAS, fiche activité, correction, travail sur les PC pour créer un questionnaire à destination du professionnel.

Le mercredi à 24 élèves en salle avec le professionnel qui propose des vidéos et diaporamas explicatifs de l'utilisation et du fonctionnement des équipements que les élèves pourront utiliser sur le véhicule de démonstration mis à leur disposition. Échange avec les élèves qui ont préparé des questions en groupe le lundi pour avoir des précisions sur les avantages, les inconvénients et la bonne utilisation de ces dernières technologies.

Le jeudi à 4 élèves en conduite pendant 2 h sur le véhicule de démonstration.

Chacun sur un parcours déterminé par le professeur avec une mise à quai dans une entreprise partenaire pour tester le *MirrorCam®*, en circulation et en manœuvre. Et mettre en pratique les conseils donnés par le professionnel. Utilisation et explication des autres ADAS déjà connues par les élèves soit grâce à cette séquence, soit grâce à leur PFMP ou à la fiche 12 du permis poids lourds.

Question 2.2 : À partir de l'organisation proposée et des extraits du référentiel fournis **DT5** et de la situation professionnelle proposée, **compléter** le tableau **DR2** qui cible :

- la ou les activités et tâches professionnelles retenues pour la séquence pédagogique ;
- la ou les capacités abordées ;
- la ou les compétences visées ;
- le travail pouvant être demandé aux élèves ;
- les indicateurs de performances visées pour chaque compétence identifiée ;
- le ou les savoirs associés en relation avec le thème développé ;
- les niveaux de taxonomie pour l'acquisition et la maîtrise des savoirs.

Activité(s) Professionnelle(s) Code A3		Intitulé : Réaliser le transport et la livraison.			
Tâche(s) Professionnelle(s) A3T1 – A3T2		Conduire rationnellement et en sécurité le véhicule. Exploiter les moyens embarqués de contrôle, de communication, d'aide à la conduite et de suivi des marchandises.			
Compétence(s) terminale(s) C3.5 – C3.6 – C3.7		C3.5 : Conduire rationnellement et en sécurité le véhicule. C3.6 : Exploiter les moyens embarqués de contrôle, de communication, d'aide à la conduite et de suivi des marchandises. C3.7 : Accéder et manœuvrer sur le site du client.			
Compétence(s) intermédiaire(s)		C3.5.1 : Exploiter les caractéristiques techniques du véhicule. C3.5.2 : Conduire et manœuvrer le véhicule en sécurité. C3.6.2 : Exploiter les instruments d'aides à la conduite. C3.7.2 : Circuler et stationner sur le site du client.			
Savoir(s) associé(s) visé(s)		S2.1 – Les règles de circulation et de sécurité routière. S2.2 – Les règles de conduite. S2.2.10 – Les systèmes d'aides à la conduite. S3.2 - Le fonctionnement du véhicule. S5.3 – La communication. S6.1 – Démarche qualité. S6.3 – Développement durable.			
Connaissances abordées au cours de la séquence	Niveau d'acquisition (Cocher la case correspondante)				Limite de connaissances
	1	2	3	4	
MirrorCam®			X		Procédures d'utilisation des systèmes embarqués
Détecteur angles morts / piétons			X		Procédures d'utilisation des systèmes embarqués
Régulateur			X		Procédures d'utilisation des systèmes embarqués
Limiteur			X		Procédures d'utilisation des systèmes embarqués

Sur DR3 :

Question 2.3 : En complétant le tableau **DR3**, **définir** la séquence pédagogique proposée. À l'aide du DT6, **préciser** la semaine retenue pour planifier cette séquence pédagogique

Titre de la séquence proposée aux élèves :	Les systèmes d'aides à la conduite		
Objectif de la séquence indiqué aux élèves :	Exploiter et utiliser les différents types d'aides à la conduite		
Codification de la ou des compétences visées :	C3.5 – C3.6 – C3.7		
Classe concernée	Classe de Terminale CTRM		
Numéro de la semaine concernée par la séquence (voir DT6)	Semaine 40 ou semaine 5 avant de partir en PFMP		
Objectif de chaque séance « Être capable de... »	Activités proposées aux élèves « Ce qu'ils vont faire »	Données et conditions de réalisation requise « Ressources, matériel, intervenants... »	Exigences, performances attendues à l'issue de la séance « Comment sont-ils évalués »
Séance 1 : Lundi en groupe à 12 élèves Rédiger des questions sur les ADAS	Élaborer une liste de questions à poser au professionnel. Mise en commun et comparaison des questions	En salle équipée de 12 PC avec accès à internet pour utiliser l'IA	Chaque élève devra avoir au moins 3 questions à poser au professionnel Évaluation orale
Séance 2 : Mercredi à 24 en salle avec le pro Échanger, questionner, reconnaître, distinguer les ADAS	<i>Regarder, écouter un diaporama</i> <i>Échanges oraux avec le professionnel pour poser les questions préparées</i>	En salle avec le professionnel, vidéo projecteur diffusion d'un diaporama explicatif des divers ADAS et en particulier fonctionnement du <i>MirrorCam®</i> ,	QCM formatif interactif oral par le biais d'un diaporama avec une question par élève
Séance 3 : Jeudi à 4 en conduite Utiliser, exploiter, mettre en pratique les ADAS	Manipuler en situation sur un petit parcours dans l'établissement et lors de de mise à quai et de manœuvres précises.	Sur le véhicule de démonstration 2h par groupe de 4 avec leur professeur	Évaluation orale : L'élève devra commenter ses actions et comparer les équipements du véhicule de démo avec leur véhicule école habituel.

Sur feuille de copie :

Question 2.4 : Au regard de la semaine concernée par la séquence pédagogique, renseignée sur le document réponse DR3, **expliquer** le choix de la période retenue (articulation co-formation, rôle du tuteur, ...).

Le choix se porte sur la semaine 40 ou la semaine 5 pour que les élèves puissent connaître les nouvelles technologies avant d'aller en PFMP et pouvoir ainsi voir dans des cas concrets leur utilité et échanger avec leur tuteur pour acquérir plus d'expérience

Sur DR4 :

Question 2.5 : En complétant le tableau DR4, **décrire** le déroulement chronologique de la séance proposée aux 2 groupes du lundi. **Détailler** les étapes et activités du professeur et des élèves.

Classe : Terminale CTRM Nombre d'élèves : ... 12 ...		Titre de la séance : Les aides à la conduite			Durée : 2 h
Durée (mn)	Étapes	Activité du professeur	Activité des élèves	Matériels, documents, supports, partenaire	
2 mn	Faire l'appel	Renseigner Pronote et demander aux élèves de se préparer à travailler dans le calme.	Signaler leur présence et sortir leurs affaires	PC, internet Pronote	
3mn	Mise en place du cours	Image de lancement de séance, recherche des prérequis, explication du déroulement de la séquence sur la semaine.	Dire ce qu'ils connaissent déjà et écouter	PC, tableau diapo sur vidéoprojecteur	
10mn	Diaporama	Lancer le diaporama et expliquer brièvement au fur et à mesure les différents systèmes.	Visionner un diaporama sur les diverses ADAS connues	PC, Tableau et vidéoprojecteur	
15mn	Fiche activité	Distribuer les documents, vérifier que chacun ait son classeur et de quoi écrire.	Compléter le document avec leurs seules connaissances et ce qu'ils ont retenu du diaporama.	Fiche activité à compléter au crayon.	
15mn	Correction	Projeter la fiche activité au tableau et faire participer chacun à la correction	Corriger si besoin leur document et répondre chacun leur tour oralement	PC, tableau, vidéoprojecteur, document	
5mn	Changement d'activité	Donner les consignes pour utiliser l'IA (prompt) demander 3 questions minimum par élève.	S'installer / démarrer les PC	12 PC relié à internet	
15mn	Recherches sur PC	Aide individuelle, se déplace voir la progression de chacun sur les PC	Avec l'aide de l'IA, conception, rédaction de questions destinée au professionnel.	12 PC relié à internet	
10mn	Lire et comparer les questions	Interroger chacun leur tour les élèves sur leur 3 questions et les écrire au tableau pour mettre en commun, trier doublons vérifier formulation	Lire leur 3 questions quand le professeur les interroge	Tableau, feutres	
10mn	Prise de notes	Demander aux élèves de retourner à leur place, distribuer	Recopier le questionnaire sur le document de synthèse que le	Tableau, document	

		un document pour recopier les 12 questions retenues pour le professionnel	professeur leur a préparé et distribué.	synthèse, stylo,
20mn	Précisions sur le <i>MirrorCam</i> ® + correction QCM	Lancement d'une vidéo de diverses situations pro où le <i>MirrorCam</i> ® et les dernières technologies pourraient être utiles et distribution d'un QCM ; puis correction par les élèves en échangeant les copies	Regarder la vidéo, commenter les situations et compléter le QCM qui servira de synthèse. Corriger la copie d'un camarade avec la correction donnée au tableau	PC, tableau, vidéoprojecteur, QCM papier, stylo rouge
10mn	Synthèse	Ramasse les QCM, résume ce qui a été vu ce jour, donne les consignes pour le cours du mercredi en classe entière avec le pro et pour le cours de conduite.	Écoutent le professeur, rangent leurs affaires, éteignent les PC et rangent leur chaise avant de sortir calmement.	

Sur feuille de copie :

Question 2.6 : Pour la séance proposée aux 2 groupes le lundi et développée sur le DR4, **concevoir** un document de travail (questionnaire, exercice, ...) à destination des élèves. Ce document permettra d'identifier les ADAS existants et de préparer les échanges avec le professionnel sur le système MirrorCam®.

Exemple : Fiche activité en relation avec le diaporama présenté en début de séance

- 1 - Faire une grille de mots mêlés pour retrouver la liste des ADAS
- 2 - Compléter un schéma de véhicule vierge avec une liste d'ADAS à placer sur le schéma.
- 3 - Donner les définitions des diverses assistances listées.
- 4 – répondre à des questions ciblées en rapport avec le diaporama du début de séance. Etc...

Sur feuille de copie :

Question 2.7 : Avant la venue du professionnel, les élèves proposent d'utiliser l'Intelligence Artificielle (IA) pour réaliser un questionnaire facilitant les échanges avec ce dernier. **Lister** les questions que les élèves doivent poser à l'IA pour générer ce document.

1. Définition et Fonctionnement des ADAs pour la Conduite

- Qu'est-ce qu'un Système d'Aide à la Conduite (ADA) ?
- Comment un ADA améliore-t-il la sécurité des conducteurs ?
- Quels sont les principaux composants d'un ADA dans un véhicule ?
- Quelle est la différence entre un système d'aide à la conduite et un véhicule autonome ?

2. Technologies et Capteurs Utilisés dans les ADAs

- Quelles technologies sont utilisées dans les ADAs pour assurer la sécurité ?
- Quels types de capteurs (radars, caméras, LiDAR, etc.) sont utilisés dans les ADAs ?
- Comment les ADAs utilisent-elles l'intelligence artificielle (IA) pour analyser

l'environnement ?

3. Fonctions des ADAs dans les Véhicules

- Quelles sont les principales fonctions des ADAs dans les véhicules modernes ?
- Comment fonctionne l'assistance au freinage d'urgence (AEB) ?
- En quoi l'assistance au maintien de voie (LKA) est-elle bénéfique pour le conducteur ?
- Quels sont les avantages des systèmes de surveillance des angles morts (BLIS) ?
- Quelle est l'importance du régulateur de vitesse adaptatif dans les ADAs ?

4. Niveaux d'Automatisation et ADAs

- Quelle est la différence entre les niveaux d'automatisation (Niveau 1 à 5) dans les véhicules ?
- Où se situent les systèmes d'aide à la conduite dans les niveaux d'automatisation ?
- Peut-on considérer les ADAs comme une étape vers la conduite entièrement autonome ?

5. Avantages et Limites des ADAs

- Quels sont les avantages des ADAs en termes de sécurité routière ?
- Les ADAs réduisent-elles réellement les accidents de la route ?
- Quelles sont les limitations des ADAs, notamment en termes de conditions météorologiques ?
- Est-ce que les ADAs peuvent réduire la fatigue du conducteur sur de longs trajets ?

6. Impact des ADAs sur la Conduite et le Comportement des Conducteurs

- Comment les ADAs influencent-elles le comportement des conducteurs ?
- Les conducteurs deviennent-ils trop dépendants des ADAs ?
- Les ADAs peuvent-elles créer un faux sentiment de sécurité chez les conducteurs ?

7. Évolutions et Innovations dans les ADAs

- Quelles sont les tendances récentes dans le développement des ADAs ?
- Comment les ADAs vont-elles évoluer avec l'intégration de la 5G et des technologies de communication véhicule-à-véhicule (V2V) ?
- Quelles innovations récentes dans les ADAs améliorent la conduite autonome ?

8. Réglementation et Normes des ADAs

- Quelle est la réglementation actuelle concernant les ADAs dans l'Union Européenne / aux États-Unis ?
- Existe-t-il des normes de sécurité spécifiques pour les ADAs ?
- Les ADAs doivent-elles être testées de manière standardisée avant d'être mises sur le marché ?

9. Éthique et Acceptabilité des ADAs

- Quel est l'impact des ADAs sur les questions éthiques de la responsabilité en cas d'accident ?
- Les consommateurs sont-ils prêts à accepter les ADAs comme solutions de sécurité à grande échelle ?
- Comment les ADAs peuvent-elles affecter l'assurance automobile ?

10. Interconnexion avec les Véhicules Autonomes

- Les ADAs peuvent-elles fonctionner de manière autonome ou nécessitent-elles une intervention humaine ?
- Quel est le rôle des ADAs dans la transition vers des véhicules entièrement autonomes ?
- Quelles sont les différences entre un véhicule semi-autonome et un véhicule avec ADAs ?

11. Systèmes d'Aide à la Conduite et Confort

- En plus de la sécurité, comment les ADAs améliorent-elles le confort de conduite ?
- Quels sont les systèmes d'assistance qui contribuent à une conduite plus agréable (ex. : stationnement automatisé, assistance au démarrage en côte) ?
- Les ADAs peuvent-elles aider dans des situations de trafic dense ou de conduite en ville ?

Sur feuille de copie :

Question 2.8 : Pour la séance en classe entière, le professionnel spécialisé dans le système MirrorCam® est mobilisé. **Citer** deux autres intervenants extérieurs pouvant également être sollicités dans le cadre de la séquence. **Expliquer** succinctement leur intervention.

- Un conducteur expérimenté habitué à cette nouvelle technologie qui pourra expliquer les avantages et les inconvénients grâce à son expérience de la route.
- Un constructeur ou un équipementier qui promeuvent le système MirrorCam®
- Un collègue de mécanique qui serait très bien informé sur les nouvelles technologies.

Sur feuille de copie :

Question 2.9 : La veille de son intervention, le professionnel n'est plus en mesure d'être présent à vos côtés, lors de votre séance en classe entière. Le véhicule de démonstration reste à votre disposition pour la semaine. **Proposer** trois solutions pour pallier cet imprévu (ressources humaines, pédagogiques, numériques, ...).

Séance de 2 h en classe entière :

- En supposant que le véhicule soit libre : on peut écrire sur des post-it le nom des différentes ADAS et répartir les élèves par groupe de 4 autour du camion pour aller coller le post-it à l'endroit où il se trouve.
- En salle on peut tenter de répondre nous même à la liste de questions préparée pour le professionnel absent avec l'aide d'internet.
- On peut demander de l'aide à un collègue de mécanique qui est spécialisé dans les ADAS.
- On peut la veille au soir rechercher des vidéos ou documentaires tout fait sur internet pour animer notre séance.

Sur feuille de copie :

Question 2.10 : Sachant que chaque groupe de 4 élèves pourra mobiliser le véhicule de démonstration pendant 2 heures sur le plateau technique du lycée, **préciser** l'organisation entre les 3 enseignants en charge de la conduite.

Préciser les activités qui seront proposées aux 4 élèves lors de la séance de conduite de 6 heures.

1 seul véhicule de démonstration pour 3 professeurs de conduite et 12 élèves.

- Les enseignants de CR doivent s'accorder pour avoir chacun 2h le véhicule de démo et le quai, la piste et une porte de hangar libre en même temps.

- Pendant les 2 h ou l'enseignant dispose du véhicule équipé de MirrorCam® on fasse une simulation de livraison faisant un petit tour dans la cour avec le véhicule, une manœuvre d'examen ou un parcours concret réalisé avec des cônes jusqu'à se mettre à quai puis rentrer en marche arrière dans le hangar pour pouvoir comparer la différence de vision avec les rétroviseurs classiques.

- Pendant ce temps les deux autres groupes peuvent, l'un manœuvrer ou faire des thèmes et l'autre groupe, aller en circulation pour ne pas encombrer le plateau et laisser de la place à ceux qui travaillent sur le véhicule de démonstration.

- La révision de la fiche orale N°12 sur les aides à la conduite, sera bien sur mise à l'honneur et pourrait être développée en salle à l'aide d'un diaporama pour un groupe de conduite.

Sur feuille de copie :

Question 2.11 : À l'aide des DT5 et DT7, **proposer** une évaluation pour la séquence. **Préciser** le type d'évaluation choisie (formative, sommative), le support utilisé, la durée, le temps de formation mobilisé, le niveau d'acquisition attendu.

En milieu de 1^{ère} séance (en groupe), une évaluation formative orale a été faite pour vérifier le travail de rédaction des 3 questions par élève.

En fin de séance un QCM formatif a été distribué pour vérifier les acquis sur le cours sur le MirrorCam®

En sommatif oral : Dans le véhicule chacun leur tour les élèves devront restituer la fiche orale N°12 comme lors de l'examen du plateau et seront notés.

Le barème sera comme pour celui du plateau Éliminatoire = 0/20 ; 1 point = 7/20 ; 2 points = 14/20 et 3 points = 20/20

La durée de l'évaluation n'excèdera pas 10mn et sera faite sur le temps de conduite sans le véhicule de démonstration.

TROISIÈME PARTIE :

Coopérer avec l'ensemble des acteurs pour sécuriser les parcours.

Durée conseillée 1 heure

Cette partie est indépendante des deux premières, elle est destinée à aborder la question des parcours adaptés à la situation et au projet de chaque élève.

Mise en situation : *Pour cette classe de terminale baccalauréat professionnel Conducteur Transport Routier de Marchandises, à l'issue du dernier conseil de classe de l'année précédente, l'équipe pédagogique a dressé un bilan de la classe en vue de la préparation de l'année de terminale. Le tableau ci-dessous sert de synthèse du bilan.*

<i>BILAN DU CONSEIL DE CLASSE</i>		
<i>Besoins</i>	<i>Élèves concernés</i>	<i>Situation scolaire et projet</i>
<i>Groupe 1 Projet de poursuite d'étude</i>	<i>4</i>	<i>Ces élèves ont de bons résultats depuis le début de la formation. Ils ont obtenu l'attestation de réussite intermédiaire (ARI) et validé l'ensemble des exigences du permis C. À l'issue du baccalauréat, ils souhaitent poursuivre des études en BTS.</i>
<i>Groupe 2 Projet d'insertion professionnelle</i>	<i>11</i>	<i>Ces élèves ont de bons résultats depuis le début de la formation. Ils ont obtenu l'attestation de réussite intermédiaire (ARI) et validé l'ensemble des exigences du permis C. À l'issue du baccalauréat, ils souhaitent travailler comme conducteur dans une entreprise de transport de marchandises générales ou de transports spécifiques.</i>
<i>Groupe 3 Projet de formation en apprentissage*</i>	<i>3</i>	<i>Ces élèves ont obtenu l'attestation de réussite intermédiaire (ARI) et validé l'ensemble des exigences du permis C. Ils souhaitent réaliser la dernière année de formation en apprentissage.</i>
<i>Groupe 4 Permis C non validé</i>	<i>2</i>	<i>Ces élèves souhaitent s'insérer à l'issue de la formation. Ils n'ont pas obtenu l'attestation de réussite intermédiaire (ARI), ni validé les exigences du permis C. Les résultats sont bons en enseignement général.</i>
<i>Groupe 5 Absences et résultats en baisse</i>	<i>2</i>	<i>Ces élèves ont des difficultés en enseignement général et sont régulièrement absents depuis deux mois. Les résultats sont en baisse.</i>
<i>Groupe 6 Absence prolongée</i>	<i>2</i>	<i>Ces élèves sont régulièrement absents depuis plusieurs mois. L'équipe pédagogique s'interroge de leur volonté de poursuivre leur projet professionnel.</i>

* Pour les apprentis, la formation en établissement (35 heures par semaine) est, pour le baccalauréat professionnel, de **1850, 1350 ou 675 heures (respectivement pour 3 ans, 2 ans ou 1 an)**.

Sur feuille de copie :

Question 3.1 : À l'aide du DT9, **expliquer** comment s'organise, dans le cadre de la réforme des lycées professionnels, l'année de terminale d'un élève de baccalauréat professionnel sous statut scolaire.

Tronc commun jusqu'à début mai.

Choix du parcours différencié en mars

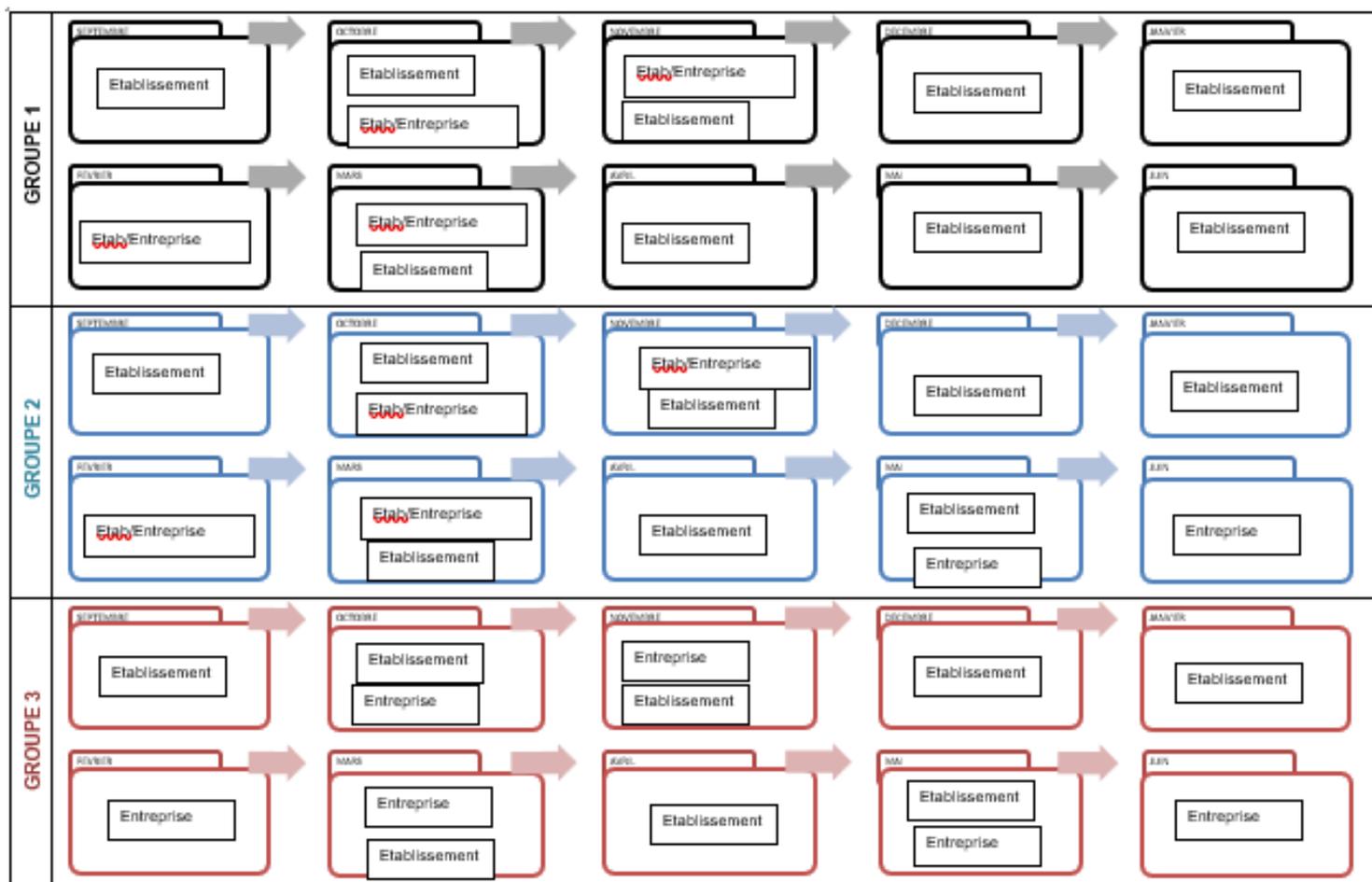
Epreuves ponctuelles en mai

Parcours différencié de 6 semaines de mi-mai à fin juin

Projet et PSE fin juin

Sur DR5 :

Question 3.2 : À l'aide du DT6, du DT9 et du bilan du conseil de classe **identifier**, pour les groupes 1, 2 et 3, le parcours adapté pour l'année de terminale et **renseigner**, sur la frise chronologique correspondante (DR5), les grandes étapes de l'année (période de formation en établissement et période de formation en entreprise).



Sur feuille de copie :

Question 3.3 : À l'aide du DT8, **définir** en une ou deux phrases l'alliance éducative. **Préciser** son principal objectif.

Développement de **la collaboration** entre les personnels pédagogiques et éducatifs, l'explicitation et la meilleure articulation des missions de l'ensemble des professionnels en matière de **prévention du décrochage**, le renforcement des **liens avec les parents**, et la mise en œuvre d'une semaine de la persévérance scolaire. **Partenariat** interne et externe.

Les alliances éducatives s'appliquent **à la prévention, ainsi qu'à l'intervention** pour des élèves chez qui l'on a repéré des premiers signes de décrochage.

« Vaincre le décrochage scolaire »

Sur feuille de copie :

Question 3.4 : À partir des DT8 et DT9 et du tableau synthèse du bilan du conseil de classe, **proposer** une action à mener pour accompagner le parcours des élèves des groupes 4, 5 et 6 **et identifier** les acteurs internes et externes mobilisables. **Organiser** vos réponses sous forme de tableau.

Groupe	Action proposée	Acteur(s) interne(s) et externe(s) mobilisé(s)
4	<ul style="list-style-type: none"> • Mobiliser l'entreprise dans le cadre de la co-formation. • Mobiliser la conduite intensive. • Réorganiser les groupes en fonction des besoins. 	Elèves, équipe pédagogique, bureau DDFPT-RBDE, tuteur, entreprise.
5	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontre avec les parents. • Réunion équipe pédagogique et éducative. • Mise en place d'un parcours adapté à la situation et aux besoins. • Mobilisation des partenaires extérieurs en fonction du besoin 	Elèves, parents, équipe pédagogique et éducative, partenaires extérieurs.
6	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontre avec les parents. • Réunion équipe pédagogique, éducative et PsyEN • Mise en place d'un parcours adapté à la situation et aux besoins. • Mobilisation des partenaires extérieurs en fonction du besoin 	Elèves, parents, équipe pédagogique et éducative, partenaires extérieurs. PsyEN, CIO Mission locale MLDS

Sur feuille de copie :

Question 3.5 : À l'aide du DT10 et du tableau ci-dessous, pour chacun des 3 axes de la mission du bureau des entreprises (BDE), **donner** un exemple concret d'une déclinaison de chacun des axes menés conjointement entre le responsable du bureau des entreprises (RBDE) et une équipe pédagogique.

Axe de la mission	Exemple concret d'une déclinaison de l'axe
1	Mise en place d'un tutorat à destination des élèves du groupe 6.
2	Mise en place d'une action avec France travail et la MLDS dans le cadre d'un projet d'insertion professionnel.
3	Recherche d'un lieu d'accueil adapté au projet d'insertion des élèves. Identification des compétences à développer dans le cadre des 6 semaines.

Les attentes des membres du jury pour cette épreuve d'admissibilité

Il était conseillé aux candidats de prendre connaissance de l'ensemble du sujet et ensuite de s'appuyer sur les différents documents DT du dossier technique et documents DR du dossier réponses pour répondre aux questions posées dans le sujet.

Ce qui était attendu : des réponses exprimées sous forme de phrases construites et avec un vocabulaire adéquat (professionnel, pédagogique). Les membres du jury ont évalué l'utilisation du vocabulaire de manière adéquate, correcte et précise, ainsi que des propos clairs, pertinents, associés à une argumentation solide, exacte et suffisante au regard de la question posée et des éléments de réponse attendus.

Commentaires sur l'épreuve écrite d'admissibilité

43% des candidats qui se sont inscrits ne se sont pas présentés à l'épreuve écrite.

Partie 1 :

Une grande partie des candidats a traité cette partie. Une lecture plus fine des documents ressources fournis aurait très certainement permis à nombre de candidats d'étoffer les réponses apportées. Certains candidats n'ont traité que quelques questions de cette partie, ce qui reflète d'un manque d'actualisation avéré de connaissances techniques et réglementaires, en constante évolution en ce qui concerne la conduite routière. Les présentations attendues, celles sous forme de tableau par exemple, n'ont pas toujours été respectées.

Partie 2 :

Certains candidats ont fait des propositions pédagogiques pertinentes. Cependant, pour bon nombre d'entre eux, le référentiel n'est pas exploité correctement ni maîtrisé. Trop de candidats se contentent de lister toutes les compétences fournies dans les documents ressources. Beaucoup de candidats n'ont pas connaissance des principaux documents pédagogiques utilisés par les professeurs et/ou les élèves.

Partie 3 :

Trop peu de candidats ont traité cette partie et les réponses proposées sont souvent hors sujet. Les aspects de la transformation de la voie professionnelle et de la réforme des lycées professionnels sont méconnus et les applications en lycée trop abstraites pour eux. Les candidats se projettent difficilement dans une dynamique partenariale, ce qui laisse apparaître une méconnaissance du fonctionnement d'un établissement scolaire et plus particulièrement d'un lycée professionnel. Dans l'ensemble, les réponses manquent de développement argumenté. Il en est de même pour l'utilisation des ressources documentaires proposées, beaucoup de candidats ne les ont pas utilisées à bon escient.

Pour une partie des copies corrigées, les réponses apportées sont insuffisantes, incomplètes, manquent de précision vis-à-vis des questions posées. Cette année, les résultats constatés à l'issue des corrections des copies sont globalement corrects. Quelques très bonnes copies, ce qui démontre que des candidats préparent cette épreuve écrite. On ne peut que conseiller les futurs candidats à s'entraîner à partir des sujets des sessions antérieures et à exercer une veille sur l'évolution du système éducatif qu'ils aspirent intégrer.

Les membres du jury constatent que beaucoup de candidats n'argumentent pas leurs réponses alors qu'ils l'exigeront de leurs élèves de BAC PRO. Il en est de même pour l'utilisation des documents techniques, beaucoup de candidats ne les ont pas utilisés à bon escient ou n'ont pas pris la peine de les lire.

Pour autant, les membres du jury se félicitent d'avoir rencontré :

- quelques copies qui correspondent aux éléments de correction présentés dans ce rapport avec une cohérence entre la proposition de la séquence et la proposition des différentes séances ;
- des candidats qui connaissent la démarche de conception d'un enseignement prenant appui sur la définition des tâches et compétences professionnelles du référentiel du diplôme ;

- les articulations que peuvent prendre les enseignements professionnels de conduite routière avec les autres enseignements, les PFMP, la certification... ;

- des candidats qui ont su répondre de manière synthétique et organisée aux différentes questions posées, en explorant les trois parties du sujet proposé.

Les résultats à l'épreuve écrite à cette session 2025 démontrent, encore une fois, des difficultés à concevoir une séquence pédagogique et à décrire une séance pédagogique, or même s'il s'agit d'un concours « externe », les candidats se doivent de démontrer des aptitudes dans ces dimensions pédagogiques. Elles sont évaluées à l'écrit et lors des épreuves d'admission.

Le sujet de cette année s'ouvrait, encore une fois, à différentes questions auxquelles tout futur enseignant aura à répondre comme, par exemple, les liens entre son enseignement et les autres disciplines, les activités pédagogiques menées avec les partenaires ou l'innovation pédagogique introduite dans le cadre de la transformation de la voie professionnelle (TVP) et de la réforme des lycées professionnels (RLP). De fait, si les candidats n'ont pas pris le temps de se renseigner sur le fonctionnement d'une classe, d'un établissement de formation, ils n'auront que peu de réponses quant aux questions d'éducation, et d'évaluation des acquis.

Toutefois, les membres du jury ont identifié ce qui peut constituer des marges de progression pour les candidats qui se préparent à devenir professeur de conduite routière. Les membres du jury recommandent fortement aux candidats de :

- prendre connaissance du sujet dans son intégralité afin d'identifier le sens global des différentes parties et questions ;

- traiter l'ensemble des parties du sujet, sans en négliger une, en essayant de répartir au mieux son temps de composition ;

- prendre le temps de s'approprier les référentiels de formation en vigueur (tableaux tâches et activités professionnelles, référentiel de compétences, définition des épreuves certificatives) et disponibles en téléchargement sur les sites institutionnels, de manière à ne pas les découvrir le jour de l'épreuve, qui plus est ces référentiels sont mobilisés et servent de cadre aux épreuves d'admission. Il convient de ce fait de s'approprier l'articulation des différentes parties du référentiel du baccalauréat professionnel ;

- être familier des termes, du lexique utilisé dans ces référentiels et dans le sujet proposé, ce qui suppose de se familiariser avec les termes, le vocabulaire technique, professionnel, pédagogique ;

- démontrer ses compétences dans la maîtrise du français, à l'écrit, de ce fait veiller à l'orthographe, la grammaire, la syntaxe ;

- conforter ses connaissances technologiques, scientifiques, techniques et réglementaires par une veille actualisée ;

- comprendre les enjeux de la voie professionnelle : dimension pluridisciplinaire des enseignements, rôle et encadrement des Périodes de Formation en Milieu Professionnel, parcours offerts aux élèves durant leur scolarité, ... ;

- comprendre le rôle et les différentes modalités d'évaluation (formative, sommative, certificative) qui permettent d'accompagner un élève vers la réussite et de suivre et valider l'acquisition de ses compétences ;

Les membres du jury conseillent vivement aux futurs candidats de s'entraîner à concevoir des séquences et des séances pédagogiques, pour cela différentes solutions :

- exercer une veille sur les sujets des sessions antérieures, sur les démarches et stratégies pédagogiques mises en œuvre dans l'enseignement professionnel, relire les corrigés des sujets des sessions antérieures ;

- se familiariser avec les pratiques pédagogiques existantes pour pouvoir concevoir, autour d'un thème imposé, des démarches didactiques (l'enseignant qui enseigne) et pédagogiques (l'élève qui apprend), de ce fait se renseigner, se documenter, prendre contact avec des professeurs de conduite routière mais aussi d'autres disciplines, assister à des séances, appréhender des organisations pédagogiques s'articulant autour du RAP et

des compétences professionnelles, à défaut réaliser une veille sur les sites pédagogiques qui présentent des séquences et séances pédagogiques.

Ces échanges ou analyses de pratique sont indispensables pour les candidats n'ayant pas ou peu d'expérience de l'enseignement professionnel.

6. Épreuve d'admission de leçon

6.1. Constats

Les candidats restent confrontés à différentes mises en situation professionnelles (prise en charge d'un camion, mise à quai, conduite commentée, analyse technologique et réglementaire...) et un exposé relatif à l'enseignement de la conduite routière, à la veille technologique et réglementaire.

Il est attendu des candidats qu'ils effectuent les différentes tâches professionnelles et qu'ils démontrent leurs connaissances et expertises scientifiques, théoriques et pratiques de la discipline.

Toutes ces mises en situation professionnelles reposaient sur un thème, véritable fil conducteur pour concevoir une séquence pédagogique. Les candidats devaient se placer en situation professionnelle d'enseigner.

Le CAPLP Conducteur routier ne recrute pas des conducteurs routiers, ni des futurs enseignants ou formateurs de permis de conduire, **mais bien des futurs enseignants de conduite routière**, devant généralement former durant 2 années (CAP) ou 3 années (baccalauréat) des élèves (ou apprentis) aux différentes compétences et savoirs associés du référentiel du baccalauréat conducteur et transporteur routier de marchandises.

Les épreuves d'admission s'attachent à ce que les candidats proposent une séquence pédagogique qui permettra d'évaluer plusieurs compétences mobilisées en lien avec les tâches et activités professionnelles et faisant appel à une diversité de savoirs (techniques, réglementaires) associés, dans le cadre d'une mise en situation professionnelle. Le thème est généralement imposé par les membres de jury.

Extrait du baccalauréat CRM, entré en vigueur à partir de la rentrée scolaire 2025-2026 :

PÔLES D'ACTIVITÉS	BLOCS DE COMPÉTENCES	UNITÉS
Pôle 1 Préparation et clôture de l'opération de transport □□□	Bloc n° 1 : PRÉPARER ET CLÔTURER L'OPÉRATION DE TRANSPORT ROUTIER - Collecter des informations - Préparer la mission de transport - Clôturer la mission de transport - Planifier ses activités	Unité U2 Préparation et clôture de l'opération de transport
	Bloc n° 2 : RÉALISER LE TRANSPORT ROUTIER - Prendre en charge et manœuvrer le véhicule - Conduire un véhicule de manière rationnelle en toute sécurité - Prendre en charge et mettre à disposition la marchandise - Utiliser l'instrumentation de bord	Unité U31 Réalisation du transport en toute sécurité

Pôle 3 Gestion des risques professionnels <input type="checkbox"/>	Bloc n° 3 : GÉRER LES RISQUES PROFESSIONNELS LIÉS AU TRANSPORT ROUTIER	Unité U32 Gestion des risques professionnels
	<ul style="list-style-type: none"> - Traiter les incidents, les accidents, les anomalies, les litiges - Communiquer en situation professionnelle à l'oral et à l'écrit - Appliquer les procédures relatives à la sûreté et au respect de l'environnement - S'impliquer dans un environnement professionnel 	

Les compétences visées sont extraites du référentiel de compétences du baccalauréat en vigueur à la rentrée 2025-2026 :

- C1 Collecter les informations
- C2 Préparer la mission de transport routier
- C3 Clôturer la mission de transport routier
- C4 Planifier ses activités
- C5 Prendre en charge et manœuvrer le véhicule
- C6 Conduire un véhicule de manière rationnelle et en toute sécurité
- C7 Prendre en charge et mettre à disposition la marchandise
- C8 Utiliser l'instrumentation de bord
- C9 Traiter les incidents, accidents, anomalies, litiges
- C10 Communiquer en situation professionnelle à l'oral et à l'écrit
- C11 Appliquer les procédures relatives à la sûreté et au respect de l'environnement
- C12 S'impliquer dans un environnement professionnel

Les savoirs associés sont indiqués pour chacune des compétences, cf référentiel de compétences.

Il ne s'agit pas comme l'envisagent encore nombre de candidats, d'enseigner la conduite routière pour obtenir un permis, mais bien de se placer dans le cadre d'un enseignant de conduite routière qui s'appuie sur des situations professionnelles rencontrées pour concevoir et construire son enseignement.

Les candidats n'avaient pas à démontrer leur capacité à conduire (ou conduite commentée) un véhicule articulé, par ailleurs validée par leurs permis de conduire, **mais découvraient un itinéraire présentant des opportunités de traiter, avec des élèves, en séance de conduite routière puis en séance de cours ou travaux dirigés, le thème proposé.** Ils avaient ensuite à refaire cet itinéraire et à se placer dans le cadre d'un enseignement et de l'accompagnement d'un élève en formation. C'est un membre du jury au poste de conduite qui jouait le rôle de l'élève.

Les membres du jury ont évalué, la capacité du candidat à :

- analyser des situations de conduites rencontrées ;
- former et accompagner un élève dans sa formation lors d'une séance de conduite routière.

Dans le cadre de la réalisation d'un transport :

- la prise en charge d'un véhicule ;
- la conduite d'un véhicule articulé en suivant un itinéraire et pour un thème imposé ;
- la réalisation d'une mise à quai.

Dans le cadre de l'exploitation et de la mise en œuvre d'un transport ou de l'investigation dans les domaines de la réglementation, de la technologie, la capacité du candidat à :

- s'approprier la problématique ;
- mobiliser des éléments de veille, d'évolutions technologiques et réglementaires ;
- rechercher et organiser des idées, des données et des informations, exploiter les situations de conduite ;
- imaginer, concevoir une séquence, produire des documents pour la séquence.

Dans le cadre de la conception et de la présentation de la séance (incluse dans une séquence) et de l'évaluation des élèves, la capacité du candidat à :

- présenter la démarche initiée par le candidat (exploitation des données et du référentiel) pour sa

- séquence et séance ;
- présenter la séquence de formation ;
- présenter la séance ;
- présenter la démarche pédagogique envisagée ;
- justifier la pertinence de l'évaluation proposée ;
- justifier les choix didactiques et pédagogiques (séquence et séance) ;
- préciser et répondre au questionnement du jury ;
- être réactif ;
- maîtriser du vocabulaire technique et professionnel ;
- communiquer à l'oral et à l'écrit, proposer des documents ;
- mobiliser les moyens disponibles, gérer son temps ;
- faire état de ses propres connaissances vis-à-vis des valeurs qui portent le métier et des missions du métier d'enseignant.

Les membres du jury notent qu'un certain nombre de candidats a :

- réalisé une conduite professionnelle, souple et rationnelle ;
- mis en œuvre une démarche de résolution de problèmes ;
- fait preuve d'autonomie et de réactivité ;
- fait valoir un bon niveau de connaissances dans les domaines technologique et réglementaire.

Toutefois, les membres du jury déplorent que :

- les prestations en conduite soient décevantes au regard des attentes du jury : manque ou pratique incompatible avec la conduite rationnelle et en sécurité ;
- les manœuvres ne soient pas toujours maîtrisées ;
- les connaissances technologiques relatives au fonctionnement des systèmes soient superficielles ;
- les évolutions technologique et réglementaire soient citées sans que les contenus ne soient maîtrisés ;
- l'ensemble des tâches attendues ne soit réalisé que partiellement en raison notamment d'une mauvaise gestion du temps.

6.2. L'exploitation pédagogique, une difficulté récurrente chez les candidats

À partir du thème imposé, des situations vécues sur les 4 premières heures, à partir d'une situation ou d'un objectif de formation imposé, il est attendu des candidats qu'ils proposent, une séquence de formation mettant en évidence la démarche pédagogique et les activités proposées aux élèves en lien avec le thème imposé.

Les moyens informatiques mis à leur disposition permettent d'optimiser le temps de présentation et facilitent la production de documents pédagogiques comme la fiche contrat, les documents de préparation, les documents élèves, etc.

Les candidats pouvaient aussi s'appuyer sur l'itinéraire qui avait été filmé et numérisé.

Les membres du jury évaluent :

- l'exploitation rationnelle du référentiel (**celui-ci mérite d'être connu par avance**) ;
- la maîtrise des concepts de séance, séquence, situation professionnelle, objectif pédagogique, prérequis, synthèse, évaluation ;
- la cohérence de la construction de la séquence et le positionnement de la séance ;
- l'identification des compétences visées et les savoirs associés correspondants ;
- la prise en compte des besoins et des acquis des élèves ;
- la maîtrise des savoirs et savoir-faire caractéristiques du champ professionnel concerné ;
- la production de documents pédagogiques ;
- le niveau de réflexion pédagogique conduite par le candidat ;
- les connaissances relatives à l'organisation des enseignements sur le cycle de formation du ou des diplômes professionnels concernés ;
- l'aptitude à agir de façon éthique et responsable ;
- l'aptitude du candidat à s'exprimer correctement et à maîtriser le vocabulaire professionnel ;
- la réactivité du candidat.

Les membres du jury ont apprécié :

- les présentations orales illustrées notamment par un diaporama ;
- la réactivité et la capacité à prendre en compte les échanges et les remarques du jury ;
- la qualité de la production de documents techniques et pédagogiques tant sur la forme que sur le fond ;
- la posture du candidat adaptée au métier d'enseignant.

Néanmoins, les membres du jury constatent dans certains cas :

- une mauvaise gestion du temps et une lecture incomplète des attentes ;
- l'absence de documents en étayage de la séquence proposée ;

- la non-utilisation des moyens informatiques mis à disposition ;
- des lacunes en matière de démarches et méthodes pédagogiques ;
- une méconnaissance de l'organisation des enseignements dans la voie professionnelle transformée ;
- un manque de recul sur les contenus présentés ;
- une connaissance confuse, voire erronée du fonctionnement d'un EPLE (établissement public local d'enseignement).

6.3. Commentaires sur cette épreuve pratique et orale d'admission de leçon

Généralement, dans le cadre de ce concours externe, pour de nombreux candidats, les performances démontrées lors des différentes situations vécues dans la proposition pédagogique restent très moyennes, voire insuffisantes.

Tout enseignant ou futur enseignant est porteur d'une culture commune. Aussi, la culture numérique et la maîtrise des outils numériques de communication, la maîtrise orale de la langue française au travers des épreuves pratiques doivent pouvoir être démontrées.

Les membres du jury relèvent que certains candidats ont pris le temps de se préparer à cette épreuve pratique. Ils constatent que plusieurs candidats, qui ont obtenu des notes moyennes à l'épreuve d'admissibilité, se sont révélés plus performants à l'admission. Ces candidats ont fait preuve d'une réelle écoute des conseils prodigués par le jury et ont su les réinvestir tout au long de l'épreuve. Ces candidats montrent une bonne connaissance des référentiels de formation et une pratique professionnelle de la conduite routière satisfaisante.

Les membres du jury rappellent que le référentiel constitue le cahier des charges de la formation à dispenser, outil que l'enseignant et donc les candidats doivent absolument s'approprier, en amont du concours, pour en faire une exploitation optimale.

Si plusieurs candidats, accompagnés par les membres du jury dans leur démarche d'investigation, ont su démontrer une capacité à relier les différentes mises en situation proposées autour d'une thématique et d'un fil conducteur lors de cette épreuve pratique, pour autant, les propositions de séance et d'organisation pédagogique restent souvent très synthétiques, peu explicites, parfois sans lien avec le thème imposé. Une réflexion plus approfondie des questions didactique et pédagogique aurait permis d'obtenir de meilleurs résultats.

Certains candidats disposent d'une expérience professionnelle confirmée dans la conduite routière, de fait des compétences démontrées durant l'épreuve vis-à-vis des activités et situations pratiques (prise en charge d'un véhicule, conduite, mise à quai en respectant un protocole d'accès à un site logistique, prise en charge de marchandises). Pour ces candidats, le jury fait le constat d'un niveau bien moindre de compétences lorsqu'il s'agit de démontrer un niveau de connaissances technologique, réglementaire dans le contexte de la conduite et du transport routier de marchandises. Certains candidats n'ont pas toujours pris le temps d'actualiser leurs connaissances sur les évolutions techniques et réglementaires, d'autres ne les maîtrisant que partiellement.

Lorsqu'il s'agit d'imaginer, de concevoir une séance pédagogique, le manque de connaissances sur le fonctionnement du système éducatif, l'absence d'expériences vécues et/ou de réflexion dans les domaines pédagogiques ou didactiques dans la conduite d'une classe et pour enseigner à des élèves de la filière, ne permet pas aux candidats de répondre aux attentes du concours.

Les membres du jury regrettent que ces candidats n'aient pas su démontrer les quelques savoir-faire indispensables à l'exercice du métier d'enseignant. En cause le plus souvent, on peut regretter l'absence de projection dans le métier d'enseignant, la méconnaissance de la discipline, de la filière et/ou des élèves que les candidats pourraient être amenés à former.

Les emplois de contractuels ne couvrent pas toujours l'ensemble des missions de l'enseignant ni même l'ensemble des enseignements professionnels du référentiel du baccalauréat professionnel. Il appartient aux candidats disposant d'une expérience d'enseignement, de se confronter à la construction de séances et séquences de formation. En outre, il convient de rappeler aux candidats issus du monde professionnel, que le contact avec de jeunes adolescents ne suffit pas, que la connaissance des élèves, de leurs attentes et besoins, de leur psychologie et de leurs capacités à apprendre reste nécessaire pour proposer des séances pédagogiques réalistes.

Le jury regrette aussi que nombre de candidats arrivent à cette épreuve pratique sans préparation, avec une méconnaissance évidente de la nature de cette épreuve, de son déroulement, de ses attentes, sans avoir pris le temps de lire les rapports de jury des sessions antérieures.

Durant l'épreuve, ces candidats démontrent des difficultés quant à s'approprier les différentes phases et attentes

de l'épreuve. Les compétences professionnelles en conduite routière ne sont pas toujours démontrées, faute de mise en projection dans le cadre d'un enseignement. Certains candidats n'apportent pas de garantie sur une prise en charge d'élèves assortie d'un projet de formation à la conduite routière en toute sécurité. Le jury constate des insuffisances dans la capacité à analyser et prendre du recul sur les situations vécues, mais aussi des insuffisances dans la réflexion et les basiques en matière de didactique et de pédagogie en conduite routière.

Pourtant, il s'agit bien de la finalité de cette épreuve.

Les mises en situations professionnelles vécues dans le cadre du concours doivent permettre aux candidats de faire des propositions de séquences et séances pédagogiques réalistes. Le jury n'attend pas une proposition complètement aboutie, finalisée. Par contre, il est important que les candidats puissent resituer leurs expériences et propositions dans le cadre du diplôme et des référentiels associés (référentiels des activités professionnelles, de compétences, de savoirs associés, de certification). A minima, il est nécessaire d'expliquer le travail de l'enseignant, le travail des élèves ou apprentis en classe. À partir des ressources mises à disposition ou recherchées, les candidats doivent pouvoir justifier de l'exploitation de ces ressources en classe ou en dehors de la classe. Il leur appartient aussi d'expliquer comment les acquis des élèves pourront être évalués. Les candidats pouvaient, à l'identique de la trame et du questionnement de l'épreuve écrite de la session 2021 (3^e partie), structurer leur préparation et présentation orale. Les sujets écrits des sessions antérieures doivent constituer une aide quant aux contenus à proposer lors de l'exposé vis-à-vis d'autres thèmes abordés durant les épreuves pratiques.

Les membres du jury conseillent donc aux futurs candidats :

- de prendre connaissance du règlement du concours et de s'y conformer puisque la définition de l'épreuve sert de cadre à l'évaluation des candidats ;
- de prendre en compte les recommandations décrites dans ce rapport de jury et de mettre en place des stratégies de remédiation dans les domaines identifiés comme non maîtrisés ;
- de prendre connaissance du référentiel de l'enseignant et des obligations de service ;
- de prendre connaissance de l'ensemble des référentiels des formations assurées par les professeurs de conduite routière et en particulier celui du baccalauréat professionnel ;
- de s'assurer d'une maîtrise des connaissances technologiques, scientifiques et réglementaires liées au métier et aux référentiels du diplôme ;
- de s'approprier des contenus variés, en lien avec les thèmes et savoirs pouvant être traités dans le cadre de la conduite routière et d'être capable de les utiliser dans une démarche pédagogique ;
- de s'entraîner à exploiter des données, des ressources, à construire, définir des schémas, des graphes, à mettre en forme des données en relation avec les contenus de formation à dispenser ;
- d'acquérir une meilleure maîtrise des divers outils numériques disponibles : travail à partir d'un environnement numérique, gestion d'une clé USB, utilisation des principales fonctionnalités d'une tablette... ;
- d'acquérir une meilleure maîtrise des outils de communication et de présentation assistée par ordinateur et supports didactiques ;
- de se rapprocher d'un établissement assurant la formation aux diplômes de la filière et des entreprises du secteur afin de s'informer sur les modalités de formation et de prise en charge des élèves ;
- de faire preuve de curiosité scientifique et technique et de consulter régulièrement le site de la filière conduite routière, hébergé par les différentes académies ;
- de prendre la mesure des conditions nécessaires pour se préparer sereinement et efficacement à ce concours.

6.4. Conseils aux candidats pour mieux appréhender cette épreuve à fort coefficient

Pratique professionnelle

- se perfectionner au niveau des manœuvres, du respect du protocole de sécurité... ;
- adapter sa tenue vestimentaire en fonction de la nature de l'épreuve, notamment en ce qui concerne les équipements de protection individuelle (EPI).

Connaissances techniques, technologiques et réglementaires

- mettre à jour ses connaissances technologiques afin de résoudre un incident technique ;
- s'informer sur les évolutions technique et réglementaire des véhicules et du transport de marchandises en consultant par exemple des sites Internet ciblés et des revues professionnelles mais aussi en se rapprochant de concessions de véhicules de transport routier et d'enseignes appropriées.

Contexte de l'enseignement professionnel

- maîtriser le contenu d'un référentiel en se rapprochant de professeur ou d'équipe pédagogique confirmée ;

- appréhender l'organisation des enseignements généraux et professionnels d'un lycée professionnel en consultant notamment des sites officiels comme Eduscol ;
- distinguer les différentes pratiques pédagogiques mises à la disposition des enseignants de lycée professionnel pour mobiliser les élèves, comme l'accompagnement personnalisé ou la co-intervention ou le chef d'œuvre ;
- s'approprier le fonctionnement d'un établissement public local d'enseignement en sollicitant une rencontre avec un chef d'établissement.

Exploitation des sujets proposés :

- lire attentivement le sujet dans son ensemble et analyser son contenu avant de répondre aux questions posées ;
- gérer le temps imparti afin de ne négliger aucune partie des travaux demandés ; pour ce faire, un entraînement préalable est indispensable.

Prestation orale :

- adopter la posture adaptée au métier d'enseignant ;
- respecter le temps imparti qui ne peut être atteint qu'avec un entraînement régulier à ce type d'activités ;
- être à l'écoute des questions et des remarques des membres du jury ;
- veiller à réaliser un exposé structuré et clair.

Exploitation pédagogique :

- exploiter efficacement et rationnellement les ressources et supports de communication mis à disposition du candidat comme le tableau, l'environnement informatique et numérique ;
- se familiariser avec les approches pédagogiques et didactiques du domaine de la conduite routière en se rapprochant d'équipes pédagogiques confirmées ;
- s'efforcer de justifier les choix pédagogiques proposés ;
- proposer des séances pédagogiques réalistes mettant en œuvre des activités exploitables en lycée professionnel en prenant en compte le profil des élèves à former.

7. Épreuve d'admission d'entretien

Pour cette épreuve d'entretien, les membres pluri catégoriels (inspecteur, chef d'établissement ou attaché d'administration et professeur de conduite routière) de la commission d'entretien relèvent que :

- les fiches de renseignements ont été déposées dans Cyclades à la date indiquée. La commission observe des fiches dont le contenu est parfois peu explicite dans la chronologie et en décalage avec la stratégie globale de présentation du candidat ;
- à la marge, on observe quelques candidats qui ne disposent pas de stylo pour signer la feuille d'émargement ;
- lors des interrogations : des attitudes qui questionnent sur la neutralité du futur fonctionnaire. En effet, des noms d'inspecteurs ou de proviseurs sont cités (dans ce cadre, la commission précise qu'il convient de n'aborder que la fonction de la personne sans la nommer).

Première partie de l'entretien (5' de présentation et 10' d'entretien)

La commission observe la richesse des parcours professionnels, ainsi que les engagements dans les domaines associatifs et sportifs qui malheureusement ne sont pas suffisamment mis en perspective. Il convient de préparer cette partie de l'épreuve en l'envisageant comme une véritable valorisation du parcours antérieur au regard du métier visé afin de mettre en exergue la motivation des candidats. Il serait parfois opportun d'étayer (en partie) la présentation de 5 minutes sur le parcours scolaire, voire universitaire des candidats même s'il n'est pas en lien direct avec la spécialité du concours, les nombreuses missions des enseignants le permettent. La durée moyenne des interventions des candidats a augmenté depuis quatre ans que l'épreuve existe, une grande majorité des candidats exploite l'entièreté des 5 minutes. Le jury a encore observé des présentations qui n'étaient pas anticipées par les candidats et que de ce fait, il leur était impossible de gérer finement leur temps d'intervention.

Dans cette présentation, la commission constate un manque d'explicitation par les candidats de l'intérêt des missions antérieures dans la perspective du métier d'enseignant titulaire. De trop nombreux candidats ne mettent pas en relief la richesse de leurs expériences passées (valeurs, compétences développées...) qui contribueront à l'exercice de leur futur métier. Dans ce cadre, seuls 25% des candidats ont mentionné les compétences des métiers du professorat et de l'éducation (<https://www.education.gouv.fr/le-referentiel-decompetences-des-metiers-du-professorat-et-de-l-education-5753>). Au-delà d'aborder superficiellement le référentiel, encore faut-il être en capacité de citer les compétences en lien avec le parcours.

Seconde partie sur l'analyse de situations (20' de mises en situation professionnelle (enseignement et vie scolaire))

Pour une large majorité des candidats, les situations sont contextualisées de nouveau et comprises. On observe, à la marge, quelques finesses descriptives qui peuvent échapper à une première lecture. Il convient de s'attacher aux faits et d'identifier rapidement les valeurs et principes de la république que la situation questionne sans s'empresser de proposer des solutions à court, moyen et long terme.

Le thème de la laïcité, alors qu'il était plutôt maîtrisé lors de la session 2024, pose difficulté à bon nombre de candidat à la session 2025. A quelques exceptions, mais qui relèvent de l'impréparation, les candidats caractérisent de plus en plus finement les valeurs et principes impactés par la mise en situation. Une connaissance fine des valeurs de la république et des principes qui régissent notre société est exigée pour cette épreuve. Même s'il n'est pas demandé aux candidats une expertise régaliennne, identifier ce qui relève du code pénal ou du code de l'éducation est fondamental. Dans de trop nombreux cas, les candidats s'acharnent à vouloir régler certaines situations en interne du système éducatif sans impliquer les autorités judiciaires.

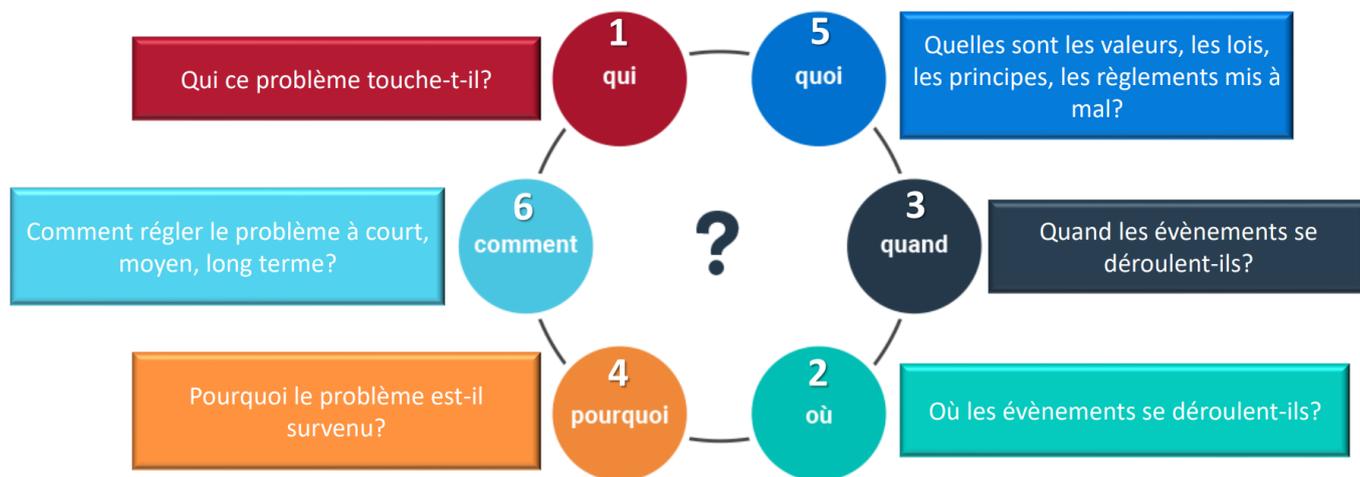
Afin d'obtenir une démarche d'action à court terme, il est parfois dommage de devoir remettre le futur professeur en situation de citoyen, de lui demander quelle serait son attitude à l'extérieur d'un établissement scolaire avant de revenir aux droits et obligations d'un enseignant titulaire. Il est conseillé aux candidats d'être plus pragmatiques dans leurs propositions et de ne pas se disperser en s'appuyant sur des expériences passées bien souvent inappropriées au contexte. Au-delà des aspects réglementaires, le bon sens doit s'appliquer dans la recherche de solutions.

À plus ou moins long terme, certaines actions proposées par les candidats étaient particulièrement pertinentes avec l'intervention d'organismes, d'associations ou de partenaires de l'école. À l'opposé, certains candidats se contentent **trop souvent** de « discuter avec les élèves ». La commission insiste sur la nécessité

de présenter des actions éducatives facilitatrices dans l'appropriation des valeurs de la République par le jeune public.

Enfin, les échanges avec les membres du jury lors de l'entretien doivent permettre d'obtenir des réponses explicites et concises, ce qui a été majoritairement le cas. Pour une minorité de candidats, les membres du jury ont dû les interrompre (dans leur intérêt) afin de recentrer le débat. En effet, la durée et le phasage de l'épreuve obligent à aller à l'essentiel afin que le candidat puisse mettre en relief ses connaissances du système éducatif et du fonctionnement d'un établissement scolaire (public ou privé).

Aide à l'analyse et à la proposition de pistes de remédiation d'une étude de cas en 5 étapes:



En conclusion, si les candidats doivent adopter la posture rigoureuse de futurs enseignants titulaires sur l'ensemble du concours, il leur est demandé, lors de cette épreuve, d'être particulièrement attentifs à leur tenue vestimentaire, leur comportement et aux propos qui doivent être irréprochables.

8. Ressources pour se préparer, voire se former aux attendus du concours

Lorsqu'elles existent, les préparations aux concours encadrées par des corps d'inspections ou des formateurs académiques offrent des garanties de sérieux et de qualité.

Des sites à consulter pour s'informer et se former

Sujets des sessions antérieures : [2024](#), [2023](#).

Epreuve d'entretien : <https://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid159421/epreuve-entretien-avec-jury.html>

<https://eduscol.education.fr/2224/transformer-le-lycee-professionnel>

<https://conduite-routiere.enseigne.ac-lyon.fr/spip/>

Il existe des sites et quelques ouvrages traitants des sujets relatifs à l'exploitation du référentiel et à la production de séquences et séances

<https://sti.eduscol.education.fr//articles/pedagogie-et-didactique-pour-enseigner-dans-la-voie-professionnelle>

« Comment définir les objectifs pédagogiques »,
« Pour enseigner dans la voie professionnelle : Du référentiel à l'évaluation »,
« Du Référentiel À L'évaluation - Cinq Clés Pour Enseigner »

S'agissant de la réglementation des transports routiers de marchandises : le LAMY Transport, tome 1 et 2